

# TARIFS MUNICIPAUX & SERVICES AUX USAGERS : CE QUI CHANGE EN 2023

La grille tarifaire des services aux usagers est revue en 2023 à Malaunay.

Une tarification plus progressive est proposée avec des quotients familiaux (QF) affinés sur les revenus plus élevés, des services pédagogiques renforcés et le maintien d'une haute qualité des repas malgré une augmentation forte en nombre et en coût.

*"Alors que les prix explosent pour les communes, tant sur les coûts de personnel que sur les matières premières et les fluides, nous souhaitons proposer en matière éducative et culturelle à Malaunay, un service de haute qualité avec un prix juste, et nous renforçons notre approche sociale tout en étant attentifs aux foyers à revenus moyens, qui subissent comme tous un contexte économique difficile. Ce n'était pas un pari facile à relever !"*

Guillaume Coutey.

## Nous défendons ensemble un service municipal de qualité !

**Le parcours de l'enfant et des familles** est au coeur de notre politique municipale : simplifier la vie des familles pour s'inscrire, suivre et payer les activités municipales ; proposer des services de haute qualité tant dans l'accueil sur les temps périscolaires et extrascolaires que sur les temps de repas ; former nos équipes ; se faire accompagner et contrôler par des experts ; maintenir et rénover les espaces dédiés à l'accueil des enfants ; penser le parcours de l'enfant et son autonomisation à tous les âges, dans un environnement sécurisé et adapté. Voilà nos grands objectifs.

L'offre de service municipale doit pouvoir **s'adapter à tous** en respectant les principes d'égalité de service public, tout en tenant compte au mieux des besoins de chaque usager.

Pour calculer au plus près le coût des services municipaux, la Ville retient ainsi le principe de la **tarification à l'acte** (on paie ce que l'on consomme), en élaborant une grille tarifaire et un règlement d'utilisation, qui déterminent les conditions et les délais relatifs à chaque service en toute transparence, selon les moyens de chacun.

Les dépenses publiques pèsent sur tous et doivent être calculées au plus près des besoins. Dans cet esprit, la **tarification progressive** s'applique aujourd'hui à l'ensemble des services municipaux. Elle est plus juste car elle tient compte des revenus et de la composition des familles, sur la base du quotient familial.

Rappelons que les coûts des services restent très largement pris en charge par la Ville : un repas de cantine, facturé entre 1 € et 4.10 €, revient en réalité à près de 15 €. Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2017, soit 5 années. La grille Malaunaysienne est et sera toujours pensée au plus près des réalités.



## COMMENT EFFECTUER VOS RÈGLEMENTS ?

Trois formules possibles :

- **pour simplifier vos démarches : le prélèvement automatique** avec un contrat à l'inscription, (vos factures mensuelles pourront varier mais vos paiements seront effectués à temps) ;
- **pour gagner du temps : le paiement par internet** ;
- **le paiement en numéraire, par chèque ou CESU** reste possible dans chaque service (retrouvez au dos de cette plaquette les horaires et lieux de chaque régie municipale).

## AMÉLIORER ENSEMBLE LE CONTRÔLE ET LE SUIVI

La Ville assure le contrôle de qualité et la sécurité des services municipaux notamment concernant l'accueil d'enfants mineurs.

Pour remplir sa mission, elle demande aux usagers de respecter certaines règles ou délais, précisés dans les règlements intérieurs.

Ainsi ne peuvent être accueillis dans les services uniquement les enfants dont le dossier est à jour et pour qui le prépaiement est effectué.

Enfin, les dossiers doivent être accompagnés des pièces justificatives demandées pour être traités.

**RAPPEL :**  
**C'est le principe du prépaiement qui prévaut pour toutes les activités municipales.**

## QU'EST-CE QUE LE QUOTIENT FAMILIAL ?

Le quotient familial est un outil permettant de calculer les participations familiales aux services municipaux en fonction des revenus et de la composition des familles.

Il prend ainsi en compte les revenus et le nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition (ou de non-imposition).

$$\text{Formule de calcul :} \\ \text{Quotient Familial Mensuel} = \frac{1/12^{\text{e}} \text{ du RFR}^* + \text{prestations familiales mensuelles}}{\text{nombre de part fiscales}^{**}}$$

\*RFR : Revenu fiscal de référence = revenus après déductions, réductions et imputations diverses (ligne 25 de l'avis d'imposition).

\*\*Nombre de parts fiscales = parts qui figurent sur l'avis d'imposition calculées selon le nombre d'enfant(s) ou de personne(s) à charge.

Pour les allocataires, le QF est mentionné sur l'attestation fournie par la CAF datant de moins de trois mois.

Pour les non-allocataires, le QF est calculable à partir du dernier avis d'imposition.

Si un changement important intervient en cours d'année (naissance, décès, perte d'emploi, etc), vous pouvez contacter la Mairie pour un recalcul du quotient.





Malaunay

## TARIFS 2023 - GRILLES DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Tarifs accueil temps du midi (repas) applicables au 1<sup>er</sup> mai 2023 ; Tarifs accueil extrascolaire applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;  
Tarifs accueil périscolaire matin/soir applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Quotient familial	1 0-351	2 352-457	3 458-503	4 504-570	5 571-750	6 751-1000	7 1001-1250	8 1251-1500	9 1501-1750	10 1751-2000	11 2001-9999	HC hors-commune	Occasionnel
Accueil temps du midi (repas)	1.00	1.00	3.15	3.40	3.50	3.60	3.70	3.80	3.90	4.00	4.10	6.00	6.00
Accueil périscolaire matin	1.50	1.50	1.52	1.54	1.56	1.58	1.60	1.65	1.80	1.85	1.95	3.35	
Accueil périscolaire soir	2.50	2.50	2.54	2.56	2.60	2.64	2.66	2.70	2.80	3.00	3.05	4.90	
Accueil périscolaire matin + soir	3.25	3.25	3.25	3.28	3.33	3.38	3.41	3.48	3.68	3.88	4.00	6.60	
Accueil périscolaire mercredi	8.00	8.00	8.00	9.00	9.50	10.50	11.00	11.30	11.70	12.00	12.30	24.00	
Accueil périscolaire 1/2 j (sans repas)	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	10.00	
Accueil extrascolaire journée	7.50	7.65	7.65	8.70	9.00	9.50	10.50	10.70	11.00	11.30	11.70	24.00	
Accueil extrascolaire 1/2 j (sans repas)	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	10.00	

Pour les tarifs de l'accueil de loisirs une réduction de 50% est applicable dès le 3<sup>ème</sup> enfant de la fratrie.



**ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE FAMILLE :** [www.malaunay.fr](http://www.malaunay.fr) à partir du site internet de la ville, rubrique "accès rapide"



### VOS RÉGIES MUNICIPALES :

#### > TEMPS DU MIDI (CANTINE) :

Service ouvert le lundi 14h/17h et le mercredi 9h/12h et 14h/17h.

Où ? En mairie

Contact : 02 32 82 55 55

#### > PÉRISCOLAIRE (MATIN, SOIR ET MERCREDI) :

Service ouvert le lundi 14h/17h et le mercredi 9h/12h et 14h/17h.

Où ? En mairie

Contact : 02 32 82 55 55

#### > EXTRASCOLAIRE - VACANCES :

Calendrier d'inscription distribué avant chaque période de vacances.

Inscription sur les périodes indiquées.

Où ? En mairie

Contact : 02 32 82 55 55

#### > CRÈCHE & MULTI-ACCUEIL :

Inscriptions et encaissements au Service Petite Enfance et Affaires scolaires, le mercredi 9h/12h et 14h/17h.

Où ? Centre socioculturel Boris Vian, 1<sup>er</sup> étage

Contact : 02 35 75 56 06

#### > ÉCOLE DE MUSIQUE ET DES ARTS

Permanences les mardis 9h/12h et 14h/17h et jeudis 9h/12h.

Où ? En mairie

Contact : 02 32 82 55 55

Permanences le mardi 14h-18h30 et le mercredi 10h-11h45 et 13h30-18h30

Où ? à l'école municipale de musique et des arts, eMMA, côte de Dieppe (entrée à côté de l'école)

Contact : 02 35 74 84 99





Malaunay

## TARIFS 2023 - GRILLES DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DES ARTS

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	HC
Quotient familial	0-351	352-457	458-503	504-570	571-750	751-1000	1001-1250	1251-1500	1501-1750	1751-2000	2001-9999	Hors commune
Eveil ou FM seule, orchestre seul, cours collectif (45mn-1h)	58	58	58	58	58	85	100	108	114	117	120	225
Cours collectifs (1h30 à 2h)	70	70	70	70	70	90	115	117	125	130	135	245
Cours instrumental (année 1 et 2)	150	150	150	150	150	215	260	270	315	330	340	590
Cours instrumental (année 3 et 4)	160	160	160	160	160	230	270	280	330	345	355	610
Cours instrumental (année 5 et 6)	165	165	165	165	165	240	280	290	345	355	370	660
Cycle 2 et adulte	200	200	200	200	200	285	340	345	400	420	440	770

Selon le nombre d'inscrits de la même famille ou le nombre d'activités par élève, une réduction sera appliquée soit : 2 personnes ou activités : -10% ; 3 personnes ou activités : -15% ; 4 personnes ou activités : -20% (sur facture globale).

Location instrument	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
Violon, guitare	60	85	115
Flûte, clarinette, trompette	70	100	135
Saxophone	90	135	180



**ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE FAMILLE : [www.malaunay.fr](http://www.malaunay.fr) à partir du site internet de la ville, rubrique "accès rapide"**

